



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
Demande de l'application de la Loi fédérale sur le principe de la transparence dans
l'administration : Qui peut justifier que plus de 40 millions sont investis en salaires pour
seulement 400 fonctionnaires? Qui peut justifier que seulement 50 millions sont investis en
projets pour les autres 25'000 habitants? Qui peut justifier que près de 50 millions sont
investis pour un nombre inconnu d'inscrits sociaux? Requête qu'une récapitulation
mensuelle des dépenses communales soit visible sur Internet.

Président : Hess Yanick (PLR)
Membres : Stéphane Barbey (Les Verts)
Florian Despond (PLR) Absent(e) excusé(e)
Mario Gori (SOC)
Patrick Gognuz (PLR)
Anthony Huys (SOC)
Tal Luder (ML)
Edgar Schneider (UDC)
Domenico Silleri (SOC)
Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 9 septembre 2014 à la Villa Mounsey en présence de M. Caleb Walther, Municipal, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies. M. Florian Desponds était excusé et non remplacé.

Préambule

La Municipalité rappelle qu'elle ne reçoit pas la convocation à la séance, et comme le Président pensait que le postulant la recevrait et que tel n'est pas le cas, ce dernier n'est pas présent. Toutefois, l'entier de la commission est d'avis qu'elle peut normalement siéger.

Notre ancienne Présidente avait même demandé un avis au Canton, et ce dernier a indiqué qu'il n'y a aucune obligation à ce que le postulat soit présent lors du traitement d'un texte déposé par une commission. Il connaissait la date mais n'a pas contacté le Président de séance.

La commission s'interroge tout d'abord sur la recevabilité de ce postulat. Pour la Municipalité, le texte déposé semble l'être. M. Marco veut que certains chiffres soient publiés sur le site de la commune. La commune a fait un site pour mieux communiquer.

mais en regard avec ce qui est demandé par le postulant, ces informations ne doivent pas être communiquées par ce canal. Elles sont publiques, en apparaissant dans le rapport de Gestion ou dans les comptes.

La Municipalité précise quelques points:

1° Le calcul de la somme de 40 millions de francs pour 400 fonctionnaires n'est pas représentatif, les charges sociales n'étant pas comptabilisées.

2° 40 millions de francs pour la facture sociale représente la part communale dans le système péréquatif entre le canton et la commune. Une vision mensuelle n'apporterait rien.

3° La volonté de publier les chiffres pour les vérifier existe, c'est la tâche de la COGEST et de la COFIN.

La Municipalité est favorable aux tableaux de bord plus précis, mais surtout pour les personnes du législatif et de l'exécutif.

Néanmoins certains commissaires pensent qu'il y a abus de droits à vouloir obtenir toutes sortes de chiffres peu représentatifs car sortis hors contexte. La transparence existe bien, car nous avons accès aux données nécessaires demandées tant par la commission de gestion que celle des finances.

Au vote, la majorité de la commission accepte la recevabilité de ce postulat par 4 oui, 3 non, 2 abstentions

Discussion générale

L'examen des chiffres demandés par le postulant peut se faire par la COGEST et/ou la COFIN. Ce dernier mélange les chiffres et ce qu'ils souhaitent obtenir est trop vaste .

La demande de nombre d'inscrits sociaux par mois n'a aucune utilité et leur nombre est très fluctuant; faire ressortir la nationalité ne semble pas opportun.

Si tout citoyen peut demander un accès à des documents officiels, il ne peut pas demander que l'on fournisse des chiffres qui demanderaient trop de recherche.

Pour un commissaire, le postulant enfonce une porte ouverte car toutes les informations figurent dans les comptes ou le rapport de gestion ou sur le site du SCRIS. Ce n'est pas lié à la transparence de l'information mais à notre système.

Conclusion

Au terme des discussions et au vu des moyens existants, c'est à l'unanimité que la commission vous propose de refuser la prise en considération de ce postulat.

0 oui, 9 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Hess Yanick (PLR)